

**ADMINISTRATION
COMMUNALE D'UCCLE
Service Urbanisme
Monsieur Marc COOLS
Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES**

V/Réf : 16-42421-2015 (U15/F°665)
(corr. Mme A. Bruschi)
N/Réf. : AVL/JMB/UCL-2.312/s.580
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

**Objet : UCCLÉ. Avenue Houzeau, 120. Remplacement et modification des châssis et portes.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 10 novembre 2015 sous référence, reçue le 12 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 9 décembre 2015.

La demande concerne une villa comprise dans la zone de protection de la villa Vandevelde, sise avenue Houzeau, 99 (arch. Yvan et Adrien Blomme, 1936). Réalisée en style pittoresque, probablement au début du XXe siècle, la villa concernée semble avoir été transformée dans les années 1950-60. Elle a conservé plusieurs éléments originaux tels que ses façades en briques et les balustrades en bois peint, les toitures en forte pente avec corniches en saillie, etc.

La demande vise à remplacer et à modifier les châssis et portes : châssis en bois oscillo-battants à double vitrage avec ajout de croisillons plats en bois appliqués dans les impostes.

La CRMS n'émet pas d'objection à ces remplacements. Elle demande toutefois que les croisillons soient de vrais petits bois structurels (non collés) et réalisés dans les règles de l'art.

Elle demande de strictement respecter les prescriptions urbanistiques.

S'il y a lieu, la DMS formulera en Commission de Concertation des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ;
- B.D.U. – D.U. : M M. Briard.